
CONDITIONS GENERALES DE VENTE

SARL NAVIGATION NORMANDE

ARTICLE 1 – Champ d'application

Les Présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent sans restriction ni réserve à tout achat des services de promenades en mer, pêches en mer, dispersions de cendres en mer, interventions en mer & privatisation des navires ci-après « Les Services » proposés par Navigation Normande « Le Prestataire » aux consommateurs et Clients « Les Clients ».

Elles précisent notamment les conditions de passation de commande, de paiement et de fourniture des Services commandés par les Clients.

Les caractéristiques principales des Services sont présentées dans les brochures du Prestataire et sur son site internet. Il appartient au Client d'en prendre connaissance avant toute commande. Le choix et l'achat d'un Service relèvent de la seule responsabilité du Client.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

SARL NAVIGATION NORMANDE

Résidence de l'Univers – 10 bld de Verdun – 76200 Dieppe
RCS 523 349 108 Dieppe
06.07.08.94.15

dieppe@navigation-normande.fr
TVA FR 01 523 349 108
www.navigation-normande.fr

Les présentes Conditions Générales de vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des Services.

Toute prestation accomplie par Le Prestataire implique donc l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente qui prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Ces Conditions Générales de vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable est celle en vigueur à la date de la passation de la commande.

Certaines prestations sont soumises aux conditions météorologiques et à la décision du capitaine, ainsi qu'aux réglementations maritimes.

ARTICLE 2 – Commandes

Les commandes des Prestations sont effectuées par téléphone (confirmées ensuite par écrit), par mail ou sur place en billetterie, au guichet.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Prestataire lorsque celle-ci est passée par mail.

Dans ce cas, le Client recevra par courriel une confirmation de réservation.

Lorsque la commande est passée à la billetterie, au guichet, la vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après l'encaissement de l'intégralité du prix et délivrance des tickets.

Il est demandé au Client de confirmer au minimum 7 jours avant la date de la Commande l'effectif réel de la sortie. Dans le cas contraire, seul le dernier effectif indiqué par écrit ou figurant sur le devis pourra être pris en compte pour la facturation.

ARTICLE 3 – Tarifs

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la confirmation de la commande par celui-ci, tels que communiqués au Client préalablement à la passation de sa commande.

Les tarifs sont indiqués sur le site internet, www.navigation-normande.fr et sur les brochures disponibles au guichet, à la billetterie.

Le tarif individuel est prévu pour l'embarquement d'une seule personne.

Si tarif de groupe : Le Prestataire prévoit également des tarifs de groupe applicables à partir de 10 personnes de plus de 3 ans, voyageant à la même date et au même horaire.

Le prix indiqué dans la confirmation de la commande par le Prestataire est le prix définitif. Les prix sont exprimés en Euros TTC.

Le prix de la prestation doit être payé intégralement avant chaque départ selon le tarif en vigueur.

Si tarif différencié : Les bénéficiaires d'un tarif différencié doivent pouvoir le justifier avant la commande et présenter un justificatif, au moment de la réservation auprès du guichet, à la billetterie, et à l'embarquement.

Les Clients devront conserver leur ticket afin de pouvoir le présenter au moment de l'embarquement et lors des éventuels contrôles.

Les Clients qui auront effectué une privatisation d'un navire devront présenter la confirmation de réservation à l'embarquement. Ils ne disposeront pas de tickets.

Le Client pourra demander au Prestataire d'édition d'une facture.

ARTICLE 4 – Modalités de paiement

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, selon les modalités précisées à l'article « Commandes » ci-dessus, par voie de paiement sécurisé :

Pour les commandes effectuées au guichet, à la billetterie

- | | |
|------------------|--|
| - Carte bancaire | - Chèque Vacances ANCV – Format papier |
| - Espèce | |

Pour les commandes effectuées en amont, par mail

- | | |
|---------------------|--|
| - Virement bancaire | - Bon de commande administratif si le dossier est complet au moment de la prestation |
| - Chèque | |

Dans le cas de commandes effectuées en amont avec un dossier administratif complet, le Prestataire accepte, au cas par cas, le règlement après la réalisation des Services, sur présentation d'une facture.

Dans certains cas de commandes effectuées en amont, un acompte de 25% peut-être exigé. En cas de non versement de l'acompte, le Prestataire est en droit d'annuler la commande.

Si paiement par chèque

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. Le règlement par chèque est accepté uniquement pour les sociétés, les associations et les établissements scolaires.

La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

Si paiement par carte bancaire

Le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte. Dans ce cas, le Client peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions et ci-dessus indiquées.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

ARTICLE 5 – Fournitures de service

Le Prestataire s'engage à fournir les prestations suivantes : promenades en mer, pêches en mer, dispersions de cendres en mer, interventions en mer, privatisations de navires.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans le cadre d'une obligation de moyens.

La Commande est commentée en Français par le capitaine du bateau. Les photos et circuits présents sur toutes nos formes de publicités (plaquettes, site internet...) ont une valeur indicative et non contractuelle.

Le capitaine reste seul juge de la faisabilité de la sortie en fonction des conditions météorologiques et de sécurité. En cas d'annulation décidée pour ces motifs, aucune indemnité ne pourra être réclamée par le Client. Un report ou un remboursement sera proposé dans la mesure du possible.

ARTICLE 6 – Horaires

Le Client à l’obligation de se présenter pour l’embarquement 15 minutes minimum avant le départ au guichet, à la billetterie au port de plaisance de Dieppe-Quai Henri IV. Sauf pour les Commandes où un autre lieu d’embarquement a été prévu.

En cas de changement d’adresse d’embarquement, celui-ci sera prévenu en temps voulu.

L’embarquement a lieu sous les ordres du capitaine du bateau et dans le respect des consignes de sécurité. Le Client a l’obligation de patienter sur le quai au niveau du guichet, de la billetterie tant que le capitaine du bateau n’a pas donné l’ordre de procéder à l’embarquement.

Le respect des horaires d’embarquement et de départ est essentiel au bon déroulement de la Commande.

En cas de retard du Client, la durée de la Commande sera proportionnellement réduite en fonction du temps du retard si le Client est seul à bord. Cette clause s’applique si d’autres sorties sont prévues après celle-ci.

Si le retard est supérieur à 15 minutes, à partir de l’heure d’embarquement, et que d’autres Clients sont présents à bord du bateau, la décision peut être prise de réaliser la Commande sans le Client. Dans ce cas, si le planning de la journée le permet, un autre horaire de Commande sera proposé mais dans tous les cas la Commande sera due dans sa totalité.

ARTICLE 7 – Personnes à mobilité réduite

Le Prestataire accueille, dans la mesure du possible, les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap.

Toutefois, les navires utilisés ne sont pas adaptés à l’accueil des personnes se déplaçant en fauteuil roulant, en raison de la structure du bateau et des aménagements portuaires.

Les personnes concernées sont invitées à se signaler au moment de la réservation et à l’embarquement, afin que le Prestataire puisse, dans la mesure du possible, prévoir les dispositions nécessaires pour garantir leur sécurité et leur confort.

Chaque participant doit disposer d’un état physique lui permettant d’effectuer la sortie dans des conditions normales de sécurité.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser l'accès à bord si les conditions de sécurité ne peuvent être garanties, notamment lorsque l'embarquement ou le débarquement présente un risque ou s'avère matériellement impossible.

La décision finale appartient au capitaine, qui demeure seul juge de la sécurité à bord.

ARTICLE 8 – Mineurs et animaux à bord

Mineurs :

Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable pendant toute la durée de la prestation.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser l'embarquement à tout mineur non accompagné ou lorsque la sécurité ne peut être assurée.

Animaux :

Les chiens sont acceptés uniquement sur certaines prestations et sous réserve de l'accord préalable du Prestataire.

Ils demeurent en permanence sous la responsabilité de leur maître, qui doit s'assurer que leur comportement ne gêne ni ne mette en danger les autres passagers.

Le capitaine ou le Prestataire se réservent le droit de refuser l'accès à bord à tout animal jugé dangereux, agressif ou inadapté aux conditions de navigation.

Pour tout autre animal (chat, NAC, etc.), le Client doit impérativement contacter le Prestataire en amont afin d'obtenir une autorisation expresse d'embarquement.

ARTICLE 9 – Retard et annulation

Le Prestataire se réserve le droit d’annuler les Prestations en cas d’intempéries météorologiques, problème technique sur le navire, tout évènement compromettant la sécurité des passagers à bord ou de force majeure.

En cas d’annulation ou de retard, le Prestataire s’engage à faire tout son possible pour informer les Clients dans les plus brefs délais.

En cas d’annulation, le Prestataire s’engage à faire tout son possible pour proposer une nouvelle date qui convient aux Clients. A défaut, le Prestataire s’engage à rembourser l’intégralité du prix de la prestation. Le Client ne peut en aucun cas tenir responsable le Prestataire de cette situation et exiger des indemnités financières.

Durant la Commande, le Client se trouvant à bord du bateau est sous l’autorité du capitaine. Le capitaine peut refuser l'accès à bord ou débarquer tout Client : en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants, se conduisant de manière inconvenante et

n'appliquant pas les règles de sécurité ou ne se conformant pas aux ordres du capitaine. De manière générale tout ce qui mettrait sa vie et celle des autres Clients en danger.

ARTICLE 10 – Remboursement

Toute annulation par le Client doit faire l'objet d'un écrit. Les frais d'annulation dus par le Client dépendent du jour où la société reçoit par écrit l'avis d'annulation.

- plus de 30 jours avant la date de la prestation, le client devra payer 25% de la Commande.
- Entre 29 et 3 jours avant la date de la prestation, le client devra payer 50% de la Commande.
- Entre 2 jours et le jour J, le client devra payer la totalité de la Commande.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'absence du Client le jour de la prestation, sauf cas de force majeure dûment justifié.

ARTICLE 11 - Responsabilité du Prestataire – Garantie

11.1 Garantie légale de conformité

Le Prestataire s'engage à fournir un Service conforme à la description contractuelle et à la réglementation qui leur applicable en France.

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la fourniture des Services.

En cas de défaut de conformité, le Client peut exiger la mise en conformité des Services défectueux, la fourniture gratuite d'un nouveau Service conforme ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution de la vente, dans les conditions légales.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des défauts de conformité dans un délai maximum de cinq jours à compter de la fourniture des Services.

Il appartient également au Client de solliciter auprès du Prestataire la mise en conformité des Services défectueux ou la fourniture gratuite d'un nouveau Service conforme. La mise en conformité du Service défectueux a lieu dans un délai ne pouvant excéder trente jours suivant la demande du Client.

Si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés dans les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation, le Prestataire peut refuser celle-ci.

11.2 - Décharge de responsabilité

Le Prestataire ne répond pas des effets personnels emportés par les Clients, de leur vol, de leur perte ou de leur détérioration dus par exemple aux mouvements naturels du bateau, à l'état de la mer ou autre.

Le Prestataire décline toutes responsabilités en cas d'incidents liés au non-respect des consignes de sécurité diffusées à bord par le capitaine. Il est demandé au Client de rester assis durant la Commande.

Chaque participant déclare être en bonne condition physique et apte à participer à toutes les prestations proposées. Il incombe à chaque personne de s'assurer qu'elle ne souffre d'aucune condition médicale pouvant compromettre sa sécurité ou celle des autres durant l'activité.

Le Prestataire a souscrit auprès de l'assurance INIZYS Mutuelle –CS 71 033- 29196 Quimper cedex, un contrat d'assurance pour l'ensemble de ces activités. Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile.

Dans le cadre des prestations de pêche en mer, le matériel éventuellement mis à disposition des Clients demeure sous leur responsabilité pendant toute la durée de la sortie. En cas de perte ou de détérioration du matériel loué, celui-ci sera facturé au Client à hauteur de 150,00 € par canne, sans préjudice d'éventuels dommages complémentaires.

ARTICLE 12 – Droit de rétractation

Après validation de la commande par la signature d'un devis, le Client ne dispose pas d'un droit de rétractation, la commande est ferme et définitive. Dans ce cas, il faut se référer à l'article 10.

Les Clients consommateurs ne bénéficient pas d'un droit de rétractation pour les contrats conclus en point de vente physique, au guichet, de la billetterie.

Après paiement de la commande, le Client ne dispose pas d'un droit de rétractation, la commande est ferme et définitive.

ARTICLE 13 – Réclamation

Pour toute réclamation ou demande relative aux présentes, et aux services fournis, le Client devra s'adresser directement au Prestataire par mail à contact@navigation-normande.fr.

Le Prestataire s'engage à traiter les réclamations dans les plus brefs délais.

ARTICLE 14 – Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Constitue un cas de force majeure, les évènements climatiques rendant impossible l'exécution des prestations, tout évènement indépendant de la volonté du Prestataire qui présenterait un risque pour la sécurité des Clients. Pour les besoins des présentes, la force majeure est définie comme un événement à caractère insurmontable et irrésistible, résultant d'un fait extérieur à la maîtrise des Parties, lequel consiste en un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique. A titre d'exemple, constituent notamment des événements de force majeure, sans que cette liste soit exhaustive : guerre, émeute, incendie, grève interne ou externe, lock-out, occupation des locaux d'une du Prestataire, intempéries, tremblements de terre, éruptions volcaniques, inondations, dégâts des eaux, restriction légale ou gouvernementale à la circulation, modification légale ou réglementaire des formes de commercialisation, épidémie, pandémie, maladie touchant plus de 20 % du personnel sur une période de deux mois consécutifs, absence de fourniture d'énergie, arrêt partiel ou total du réseau Internet et, de manière plus générale, des réseaux de télécommunication privés ou publics, blocage des routes, impossibilité d'approvisionnement.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie, par tout support de communication de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure.

Si l'empêchement est définitif, les présentes seront purement et simplement résolues.

ARTICLE 15 – Données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès du Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Prestataire. Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Elles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Prestataire, l'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Le Prestataire s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable de l'acheteur, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, l'acheteur en sera informé.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données personnelles le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse mail suivante : contact@navigation-normande.fr

ARTICLE 16 - Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 17 – Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations de Fourniture de Services conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux Français compétents dans les conditions de droit commun.

ARTICLE 18 - Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir été informé par le Vendeur de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes Conditions Générales de Vente, préalablement à son achat immédiat ou à la passation de la commande et conformément aux dispositions de l'article L 111-1 du Code de la consommation,

- sur les caractéristiques essentielles du Service lui permettant de les acquérir en toute connaissance de cause. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Service afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles ;
- sur le prix des Services et des frais annexes ou, en l'absence de paiement d'un prix, sur tout avantage procuré au lieu ou en complément de celui-ci et sur la nature de cet avantage;
- sur les modalités de paiement, de fourniture et d'exécution du contrat
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, sur la date à laquelle ou le délai dans lequel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- sur les indications relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- sur l'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties et le cas échéant, sur le service après-vente ;
- sur les modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes
- sur les moyens de paiement acceptés ;

Le fait pour le Client d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

SARL Navigation Normande – RCS Dieppe 523 349 108 000 28 – APE 5010Z
Version du 22.01.2026